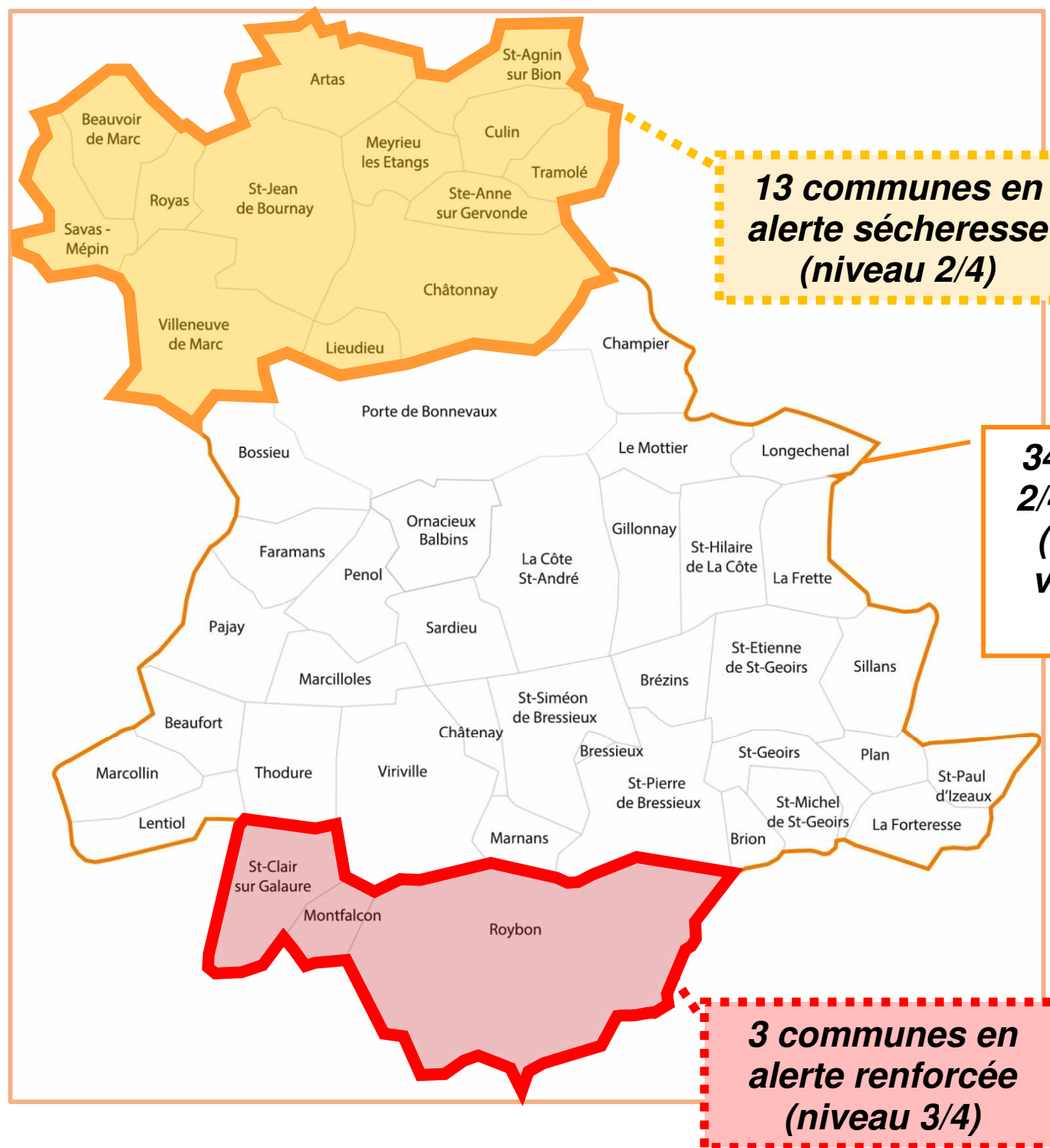


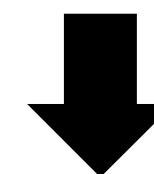
Information sur l'état de la sécheresse pour les communes du territoire de Bièvre Isère
Communauté



Bièvreisère
communauté



Restrictions correspondant à chaque niveau ci-dessous



Mesures de vigilance conseillées en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

VIGILANCE niveau 1/4

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes
Éco-
citoyens



Limiter l'arrosage en plein jour



Limiter le nettoyage des voitures, voiries publiques et privées, façades



Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert



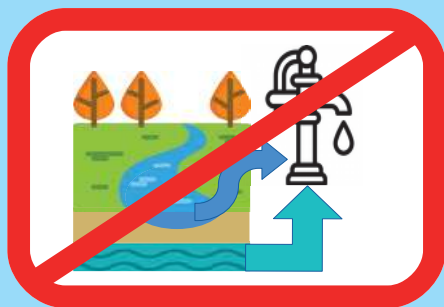
Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

Gestes
Éco-
citoyens

ALERTE niveau 2/4



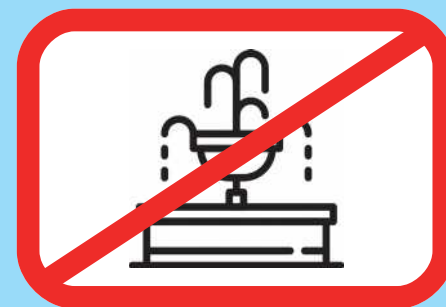
INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
des prélèvements domestiques (retrait
pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou
de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs
dans les cours d'eau



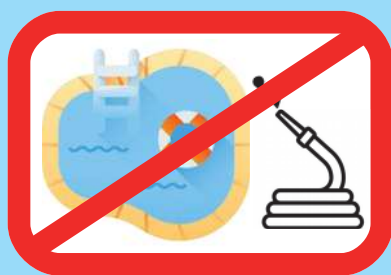
INTERDICTION de laver les véhicules
(hors stations professionnelles équipées de lances
haute pression ou de recyclage de l'eau)



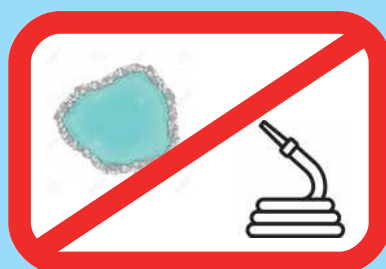
INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
d'arroser les pelouses, espaces verts,
jardins potagers, stades et autres espaces
sportifs



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines
publiques à circuit ouvert
INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si
l'arrêt est techniquement impossible



INTERDICTION de remplir et vidanger les
piscines privés
(hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les
piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de
remplissage ou maintien du
niveau des plans d'eau à
usage personnel



INTERDICTION de laver les voiries (hors
impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver
les toitures, terrasses, façades et autres
surfaces imperméabilisées (hors impératif
sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des
professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

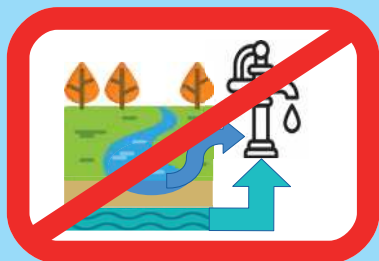
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément sur Galaure/Drôme des Collines

ALERTE RENFORCÉE

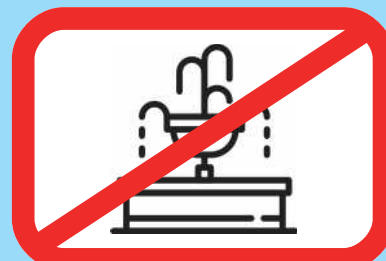
Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION des
prélèvements domestiques
dans les cours d'eau (retrait
pompe mobile et tout autre dispositif
de pompage)



INTERDICTION de laver les
véhicules
(hors stations professionnelles équipées de
lances « hautes pression » ou recyclage de
l'eau)



INTERDICTION de
fonctionnement des fontaines
publiques à circuit ouvert



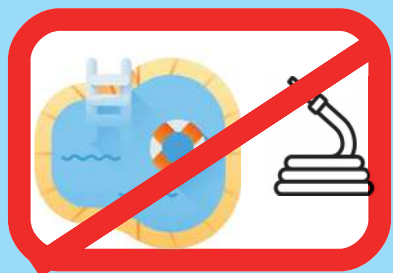
INTERDICTION d'arroser
les pelouses, espaces verts
(dont fleurs, arbres fruitiers et
d'ornement) entre 7h et 23h



INTERDICTION d'arroser
les jardins potagers entre
9h et 20h



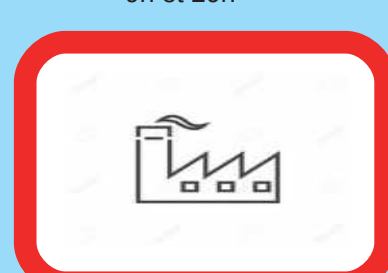
INTERDICTION totale
d'arroser les golfs (hors greens et
départ de golf), stades et
espaces sportifs
INTERDICTION d'arroser les
greens et départ de golf entre
9h et 20h



INTERDICTION de remplir les
piscines (hors première mise en eau après
construction)
INTERDICTION de remettre à niveau
les piscines des particuliers



INTERDICTION de laver les voiries
(hors impératif sanitaire ou de sécurité et
usage de balayeuses laveuses automatiques
en circuit fermé) et de laver les
terrasses et façades



Respect des dispositions
particulières prévues dans l'arrêté
ICPE

Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

